

Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 01/08/2020

Reçu en préfecture le 01/08/2020

Affiché le 01/08/2020

ID : 048-214800567-20200728-DE2020\_35-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 28/07/2020  
date de convocation : 24/07/2020

n° de délibération : DE2020 - 35

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 10  
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)  
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Aménagement de la Route des Buissières :  
quote-part financière de la CCALCT**

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée les négociations avec la CCALCT (Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn) concernant le programme voirie d'intérêt communautaire 2020. Compte tenu des différents travaux programmés sur la commune d'Esclanèdes concernant plusieurs voies d'intérêt communautaire (VC n°2, 4, 7), la CCALCT a accepté le versement à la commune d'Esclanèdes de l'enveloppe de la quote-part financière prévue dans le cadre de sa délibération n°D18.125, soit 21 030 €.

Madame le Maire propose que cet apport soit inscrit sur le programme n°220 « Aménagement de la Route des Buissières ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de demander le versement de la quote-part financière de la CCALCT d'un montant de 21 030 € sur le programme n°220 « Aménagement de la Route des Buissières » ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour copie conforme,  
Le Maire